

*Dangers de l'extrait hypophysaire en obstétrique.*

L'extrait hypophysaire employé comme eutocique serait loin d'être aussi inoffensif qu'on l'avait cru tout d'abord et M. Cheinisse vient d'analyser (*Presse Médicale*, 8 avril 1922), des travaux récents qui mettent en garde contre les abus que l'on pourrait encore être tenté de faire des extraits hypophysaires.

Il y a d'abord toute une série de cas où il ne faut pas employer l'extrait hypophysaire : présentations vicieuses, disproportion entre la tête foetale et le bassin (rétrécissement pelvien, hydrocéphalie), cicatrices utérines, rigidité du col, etc., sans compter les contre-indications d'ordre général, telles que maladies du cœur ou des reins, hypertension artérielle, nervosisme exagéré.

Mais même lorsqu'il n'existe pas de contre-indications, on peut avoir des accidents par l'emploi de l'extrait hypophysaire : c'est ce que l'on a constaté dans beaucoup des 53 cas de rupture utérine enregistrés de 1913 à 1921. Cet accident dramatique serait d'ailleurs plus fréquent que ne le laisse supposer ce chiffre de 53 cas. Rucker et Haskell font remarquer que la plupart des publications se rapportent à des cas de rupture survenue après l'emploi de l'extrait hypophysaire "par un autre confrère", mais on est assez porté à s'abstenir de faire connaître "ses propres catastrophes".

À côté des ruptures utérines, l'emploi des préparations hypophysaires peut entraîner pour la mère d'autres accidents : contracture utérine, téta-nisation, déchirures plus ou moins étendues du col, décollement prématuré du placenta, incarceration placentaire, etc. M. Vermelin a également noté une autre manifestation fâcheuse : l'éclampsie.

Si le danger existe pour la mère, il en est de même pour le fœtus. D'après une statistique du *Memorial Hospital*, le pourcentage des mort-nés dans l'accouchement sans extrait hypophysaire est de 3, 4, tandis qu'avec l'extrait hypophysaire, il monte à 8,8.

Mundell, dans les publications parues en 1915 et 1916, a relevé 34 cas de mort de fœtus et 41 cas d'asphyxie grave, sur un ensemble de 1,293 accouchements, soit 1 mort-né pour 38 accouchements et 1 asphyxie pour 32. La mort foetale par hémorragie méningée est particulièrement fréquente.

Devant ces accidents, on comprend que Rieck conseille de s'abstenir de la médication hypophysaire, tout au moins dans la clientèle de ville, et que Josephson déclare que la seule indication "légitime" de ce médicament est l'hémorragie *post-partum*. D'ailleurs, les accoucheurs français, préoccupés des dangers que l'emploi inconsidéré, comme ocytocique, des extraits